

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2023

VISANT À REMÉDIER AUX DÉSÉQUILIBRES DU MARCHÉ LOCATIF EN ZONE TENDUE
- (N° 1176)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE196

présenté par
Mme Ferrari

à l'amendement n° CE|183 de Mme Le Meur

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.